

Centrale Photovoltaïque de Le Cros

La société Arkolia propose sur la commune du Cros d'installer une centrale photovoltaïque sur environ 400 hectares.

Lors du bureau du 21 février 2019, les élus ont débattu de ce projet. Il en ressort que **la Communauté de Communes Lodévois & Larzac ne peut le soutenir** pour au moins 4 raisons majeures.

1. Contraire aux labels de protection du patrimoine :

En effet, celui ci se trouve dans le périmètre Unesco et du label Grand Site de Navacelles. Une telle installation est incompatible avec ces labels et amènerait un très fort risque de perte de ceux-ci.

2. Atteinte à la biodiversité et au pastoralisme

Alors que le projet se situe en zone ZNIEFF et Natura 2000, il porte à la fois atteinte à la biodiversité et à la protection de plusieurs espèces protégées aux niveaux national et européen.

Situé sur des terres agricoles, il gèle l'installation d'éleveurs, alors que l'on sait que le pastoralisme est le meilleur mode de gestion de ce territoire.

3. Incohérent en terme d'aménagement du Territoire à l'échelle de la Communauté de Communes et du Pays Coeur d'Hérault

Les attendus de l'État, dans le cadre du PLUI, mettent en avant que les projets photovoltaïques au sol ne doivent pas se trouver en zone naturelle ou agricole des documents d'urbanisme. C'est le cas de ce projet.

Par ailleurs, à l'échelle du Pays Coeur d'Hérault, il est aujourd'hui débattu d'une artificialisation des sols pour les 20 ans à venir de 600 hectares. On se rend bien compte que ce projet n'est pas l'échelle du territoire qui l'entoure.

4. Un projet consommateur d'une ressource rare : l'eau

Alors que la gestion de la ressource en eau est un enjeu majeur des prochaines années, le projet doit consommer 80 000m cube/ an. En comparaison, le SIVOM du Larzac qui gère l'alimentation en eau potable pour le Larzac méridional distribue 135 000m cube/ an à la population. Où pourrait on trouver une telle ressource ?

Pour toutes ces raisons, ce projet vient en contradiction avec le projet stratégique de la Communauté de Communes mené depuis des années, tant au niveau économique (touristique et agricole), environnemental (patrimoine, biodiversité et eau) et urbanistique.

Par ailleurs, les élus de la CCLL réaffirment leur volonté comme cela a déjà été fait sur les communes de Lodève, le Bosc et Soumont, de développer des énergies renouvelables sur les terrains adaptés à celles-ci dans les périmètres des friches industrielles laissées par AREVA.



CONTACT PRESSE

Matthieu Guillot / Directeur de Cabinet

tel 04 11 95 01 40

Espace Marie-Christine Bousquet 1 place Francis Morand – 34700 Lodève

www.lodevoisetlarzac.fr